

RiskAssur-hebdo

« L'information est à tout le monde, elle se doit d'être gratuite ! »

Article publié le vendredi 29 mai 2009

Les premières retombées du Grenelle des ondes

Ce Grenelle, qui était celui des antennes-relais, réunissait des représentants de l'Etat, des associations d'usagers, les opérateurs de téléphonie mobile et des élus. Il a émis un certain nombre de propositions, mais l'on sait déjà que le débat n'est pas clos et qu'il devra se réunir à nouveau, à la rentrée de septembre.

On savait que ce Grenelle ne pourrait pas trancher le débat mais qu'il pourrait être le point de départ vers une gouvernance acceptable, d'une question de société aussi sensible que celle des effets sanitaires de la téléphonie mobile.

Ce qui semble bien être le cas.

Cependant, le Grenelle des ondes ne mettra pas fin aux contestations qui opposent depuis des mois, devant les tribunaux des associations de riverains aux trois opérateurs de la téléphonie mobile au sujet de l'implantation d'antennes relais.

En fait, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie a pointé du doigt le manque de transparence sur l'éventuelle nocivité des antennes relais, en soulignant qu'il fallait distinguer les téléphones portables sur lesquels on sait qu'il y a des incertitudes et les antennes, à propos desquelles personne n'a pu conclure qu'il y a un risque.

Aujourd'hui, comme il fallait s'y attendre, rien n'a pu être tranché, ce qui n'empêche pas la prise d'un certain nombre de décisions, pour répondre au devoir de précaution inscrit dans la Constitution et auquel chacun est tenu.

Dans cet esprit, la secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno, a annoncé, quelques heures avant la remise du rapport du « Grenelle des ondes » l'expérimentation d'une baisse des valeurs d'émission des antennes relais, dans des villes pilotes et cela dès cet été.

Elle s'était montrée favorable à l'expérimentation de la valeur des émissions des antennes à 0,6 volt par mètre, comme cela est demandé par les associations.

Cette expérimentation qui devra être réalisée dans des villes candidates, incombe aux opérateurs, qui auront à la réaliser à leurs frais

Si aucune étude scientifique n'a jusqu'ici démontré avec certitude les dangers des ondes émises par les antennes relais, le public se méfie et les actions en justice se multiplient.

Les trois opérateurs ont déjà été condamnés à démonter des antennes que certains accusent de provoquer maux de tête et autres problèmes de santé.

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, l'Afsset doit rendre un rapport sur la dangerosité des ondes émises par les antennes relais en septembre prochain et Chantal Jouanno, qui en attend plus de certitudes scientifiques, souhaite, face à l'opinion publique qui se pose des questions, être en mesure de lui avancer des réponses.

Dans un tout autre ordre d'idées, le gouvernement a retenu la proposition d'interdire les portables dans les écoles primaires, qui est la principale mesure concrète retenue à l'issue de la table ronde « radiofréquence, santé et environnement.

Cette interdiction concerne l'usage de portables pour les enfants de six à dix ans, dans toutes les écoles primaires, alors que cette mesure est aujourd'hui du ressort de chaque école.

**RiskAssur et RiskAssur-hebdo
sont édités par B & K Management**

8, Rue de Berri - 75008 Paris
tel : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53
Hebdomadaire : www.riskassur-hebdo.com
mail : webmaster@riskassur-hebdo.com

Rédacteur en Chef : **Erik Kauf**
Directeur de la Publication et de la Publicité : **Olivier Kauf**

Abonnement gratuit : <http://www.riskassur-hebdo.com>
ISSN RiskAssur : 1632-3106

Retrouvez sur le site du magazine RiskAssur-hebdo
les offres d'emploi ciblées dans les secteurs
de l'Assurance et de la Banque.

Pour cela une seule adresse

<http://emploi.riskassur-hebdo.com>

En partenariat avec

